



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 92896

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la pratique des livres à l'école élémentaire. Assurer la maîtrise de la langue française est la première tâche de l'école car c'est la langue qui rend possible la vie commune. Cela veut dire, d'abord apprendre aux élèves à parler, lire et écrire correctement, ensuite acquérir les différentes formes de discours en usage dans notre société, enrichir leur vocabulaire, maîtriser les structures grammaticales. La maîtrise de la langue française ne s'acquiert pas seulement par des exercices de langue ; elle résulte aussi d'une certaine familiarité avec des textes narratifs, littéraires, historiques, scientifiques... Un élève qui ne maîtrise pas bien la lecture et l'écriture risque d'être handicapé au cours de sa vie. La fréquentation quotidienne de livres est à cet égard indispensable. Leur usage notamment pour apprendre à lire devrait être plus répandu qu'aujourd'hui afin que cesse l'abus des photocopies en école élémentaire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment en la matière.

Texte de la réponse

La circulaire n° 2005-164 du 19-10-2005 concerne la mise en œuvre dans les écoles du contrat du 20 mai 2005 sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées. Elle rappelle qu'il est essentiel, d'un point de vue pédagogique, de limiter le recours à l'usage de photocopies en préférant l'utilisation de documents originaux et en sollicitant davantage l'activité des élèves, en particulier pour tout ce qui relève de la production écrite ou graphique. La circulaire précise qu'à l'école élémentaire, pour la lecture, les supports les plus légitimes et les plus intéressants pour les élèves demeurent les livres (de littérature ou documentaire) ainsi que les manuels scolaires. Ces derniers, supports de lecture et de travail, sont des objets culturels complexes dont le bon usage requiert un apprentissage dès l'école primaire. Tous ces ouvrages sont également des intermédiaires entre l'école et les familles qui contribuent à valoriser les apprentissages scolaires. En outre, les programmes de l'école pour le cycle des approfondissements (CE2-CMI-CM2), dans le cadre du domaine de la littérature, engagent à « donner à chaque élève un répertoire de références appropriées à son âge et puisées dans la littérature de jeunesse, répertoire permettant que se constitue une culture commune susceptible d'être partagée, y compris entre générations ». Ces multiples parcours de lecture sont programmés par les maîtres du cycle en s'appuyant sur la bibliographie publiée par les soins du ministère de l'éducation nationale avec les textes d'application. Cette bibliographie est régulièrement mise à jour. Cette exploration de l'univers de connaissances et de valeurs qu'est la littérature a pour objectif de faire de chaque enfant un lecteur assidu et autonome. La maîtrise du langage et de la langue française constitue l'objectif majeur du programme de l'école élémentaire. Elle donne lieu à des contenus spécifiques, mais elle se construit aussi dans la transversalité de l'ensemble des apprentissages.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92896

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4348

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8860